FC Progrès Niederkorn ASBL

RCS LUXEMBOURG F 2'926

EXERCICE CLOS AU
31 DÉCEMBRE 2023

Comtes annuels audités au 31 décembre 2023 et
Pour la période du 1ier janvier 2023 au 31 décembre 2023

& Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé

SOMMAIRE

1. RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES

2. COMPTES ANNUELS

a. Bilan abrégé

b. Compte de profits et pertes abrégé

c. Notes aux Comptes annuels

Aux Membres de

FC Progrès Niederkorn ASBL
RCS F 2'926

Route de Bascharage
L-4513 Niederkorn

OPINION MODIFIÉE

Nous avons été nommés pour effectuer l'audit des Comptes annuels de **FC Progrès Niederkorn ASBL** (ci-après « l'Association »), comprenant :

- le bilan au **31 DÉCEMBRE 2023**
- le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et
- les notes aux Comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve de l'incidence des points décrits dans le paragraphe « Fondement de l'opinion modifiée », les Comptes annuels ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de l'Association au **31 DÉCEMBRE 2023** ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des Comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

FONDEMENT DE L'OPINION MODIFIÉE

Notre nomination en tant qu'auditeur de l'Association étant intervenue au cours de l'année 2025, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements du résultat des opérations pour l'exercice 2022 et du report à nouveau d'ouverture auraient été nécessaires. Notre opinion sur les états financiers de la période en cours est également modifiée du fait de l'incidence potentielle de ce point sur la comparabilité des chiffres de la période en cours et des chiffres correspondants de l'exercice précédent.

De même, l'Association porte à l'actif de son bilan des stocks pour un montant de 5'017,16 EUR. Nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour justifier ce montant. En effet, nous n'avons pas assisté au contrôle de l'inventaire physique réalisé à la clôture de l'exercice, et nous n'avons pas pu mettre en œuvre de procédures d'audit alternatives satisfaisantes permettant d'attester de l'existence et de l'évaluation de ces stocks à cette date.
En conséquence, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la correcte évaluation de ce poste du bilan.

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des Comptes annuels » du présent rapport.

Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code

de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Comptes annuels et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit modifiée.

AUTRE POINT

Les comptes annuels de l'Association de l'exercice 2022 ont été audités par un autre cabinet de révision.

RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES RESPONSABLES DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE POUR LES COMPTES ANNUELS

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des Comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des Comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de Comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des Comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

RESPONSABILITÉS DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ POUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

→ Nous identifions et évaluons les risques que les Comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

→ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

→ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;

→ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé sur les informations fournies dans les Comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;

→ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Koerich, le 14 mai 2025

KRESTON OSIRIS AUDIT LUXEMBOURG S.A R.L.
Cabinet de Révision

Représenté par

Olivier Janssen

BF BILAN - 14/05/2025

Sélection Type de Solde: Ecritures non validées & validées ; Date de l'exercice: 0/2023-15/2023 ; Devise: EUR

ACTIF

	0/2023-15/2023	0/2022-15/2022
Capital souscrit non versé	0,00	0,00
Frais d'établissement	0,00	0,00
Actif immobilisé	2 975,00	4 515,00
Immobilisations financières	2 975,00	4 515,00
Autres prêts	2 975,00	4 515,00
2362-Dépôts et cautionnements versés	2 975,00	4 515,00
Actif circulant	399 028,85	283 789,30
Stocks	5 017,16	7 604,01
Matières premières et consommables	5 017,16	7 604,01
303-Stocks de matières et fournitures consommables	5 017,16	7 604,01
Créances	521 834,23	214 657,82
Créances résultant de ventes et prestations de services	187 355,02	169 157,82
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	379 170,43	169 157,82
4011-Clients	379 170,43	131 857,82
40132021-Clients douteux ou litigieux 2021	0,00	37 300,00
dont la durée résiduelle est supérieure à un an	-191 815,41	0,00
4029-Corrections de valeur	-191 815,41	0,00
Autres créances	334 479,21	45 500,00
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	334 479,21	45 500,00
42188-Autres créances diverses	184 479,21	45 500,00
421889-Autres créances	150 000,00	0,00
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	-127 822,54	61 527,47
191119-Prêt subordonnée	-150 000,00	0,00
51311001-BGL - LU02 0030 2586 2254 0000	2 048,94	19 191,30
51311002-BGL - LU45 0031 2586 2281 0000	580,66	9,41
51312001-BCE - LU37 0019 6600 0666 2000	3 845,33	146,91
51314001-BIL - LU90 0023 1583 3330 0000	15,71	130,78
51315001-CCP - LU41 1111 0030 7265 0000	0,00	6 102,73
51316001-RAI - LU91 0090 0000 6390 4098	-5,95	244,84
51316002-RAI - LU15 0099 7800 6390 4007	5,28	134,76
516-Caisse	15 687,49	35 566,74
Comptes de régularisation	35 725,84	17 873,87
481-Charges à reporter (sur un ou plusieurs exercices)	35 725,84	17 873,87
TOTAL ACTIF	437 729,69	306 178,17

Liste imprimée avec Gesall.Net Version Ver 2021.09.0043

BF BILAN - 14/05/2025

Sélection Type de Solde: Ecritures non validées & validées ; Date de l'exercice: 0/2023-15/2023 ; Devise: EUR

PASSIF

	0/2023-15/2023	0/2022-15/2022
Capitaux propres	-339 337,26	-265 463,38
Résultats reportés	**-265 463,38**	**-143 930,36**
1412-Résultats reportés (affectés)	-265 463,38	-143 930,36
Résultat de l'exercice	**-73 873,88**	**-121 533,02**
142-Résultat de l'exercice	-73 873,88	-121 533,02
Provisions	0,00	0,00
Autres provisions	**0,00**	**0,00**
Dettes	564 745,26	317 858,89
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	**0,00**	**0,00**
Dettes sur achats et prestations de services	**462 657,48**	**28 687,79**
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	**462 657,48**	**28 687,79**
44111-Fournisseurs	446 975,59	28 687,79
44112-Fournisseurs - Factures non parvenues	15 681,89	0,00
Autres dettes	**102 087,78**	**289 171,10**
Dettes fiscales	**1 533,00**	**2 477,47**
46124-Retenue d'impôt sur traitements et salaires (RTS)	1 533,00	2 477,47
Dettes au titre de la sécurité sociale	**56 480,78**	**55 768,44**
4621-Centre Commun de Sécurité Sociale (CCSS)	56 480,78	55 768,44
Autres dettes	**44 074,00**	**230 925,19**
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	**44 074,00**	**30 925,19**
4714-Dettes envers le personnel	36 709,00	30 925,19
4718-Autres dettes diverses	7 365,00	0,00
dont la durée résiduelle est supérieure à un an	**0,00**	**200 000,00**
472802-Dette Fabio Marochi	0,00	200 000,00
Comptes de régularisation	212 321,69	253 782,66
482-Produits à reporter (sur un ou plusieurs exercices)	212 321,69	253 782,66
TOTAL PASSIF	**437 729,69**	**306 178,17**

Liste imprimée avec Gesall.Net Version Ver 2021.09.0043

PF PROFITS ET PERTES - 14/05/2025

Sélection Type de Solde: Ecritures non validées & validées ; Date de l'exercice: 0/2023-15/2023 ; Devise: EUR

	0/2023-15/2023	0/2022-15/2022
Chiffre d'affaires net	1 274 246,18	1 027 426,96
7488-Produits d'exploitation divers	20 150,00	0,00
74881-Equipements	-399,99	60,00
748810-FC PN - Buvette	45,66	3 675,43
748811-Carte membres / abonnés / VIP - 2022/2022	160,00	5 370,00
748812-Events - Europe	28 410,19	0,00
74882-FC PN - Centenaire	0,00	500,00
74883-FC PN - Events	69 747,92	19 417,92
74885-FC PN - Sponsoring - partenariat - parrainage	1 043 465,57	814 928,76
74886-FC PN - Licences	30 882,83	28 640,00
74887-FC PN - VIP + Abonnés + membres	4 770,00	0,00
74888-FC PN - Transfert	76 960,00	153 508,46
74889-FC PN - Fan shop	54,00	1 326,39
Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication	0,00	0,00
Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation	1 073 799,86	309 182,68
7454-Subventions destinées à promouvoir l'emploi	206 030,10	127 850,73
745801-FC PN - Subvention FLF	725 046,76	131 406,70
745802-FC PN - Subvention ETAT	-2 277,00	49 925,25
748899-Abandon de créance	145 000,00	0,00
Matières premières et consommables et autres charges externes	-978 746,38	-537 068,81
Matières premières et consommables	**-2 586,85**	**-4 579,00**
6073-Variation des stocks de matières et fournitures consommables	-2 586,85	-4 579,00
Autres charges externes	**-976 159,53**	**-532 489,81**
61112-Constructions / Bâtiments	-127 976,80	-10 465,00
61123-Matériel roulant	-6 441,94	-114 631,22
61128-Autres	-12 020,00	0,00
61153-Matériel roulant	-11 075,16	-11 170,68
6121-Sous-traitance générale (non incorporée aux ouvrages et produits)	-4 236,40	-925,70
61223-Matériel roulant	-13 467,31	-482,02
61228-Autres	-2 357,65	-728,66
6132-Services informatiques	-33 236,51	-8 553,79
61333-Frais de comptes et commissions bancaires (y compris droits de garde sur titres)	-1 744,72	-2 692,98
61334-Frais sur moyens de paiements électroniques	-786,15	0,00
61341-Honoraires juridiques, de contentieux et assimilés	-3 821,14	-4 850,24
61342-Honoraires comptables, fiscaux, d'audit et assimilés	-15 886,40	-14 279,85
61412-Matériel roulant	-3 967,30	-6 472,27
6144-Assurance risque d'exploitation	0,00	-1 331,68

Liste imprimée avec Gesall.Net Version Ver 2021.09.0043

PF PROFITS ET PERTES - 14/05/2025

Sélection Type de Solde: Ecritures non validées & validées ; Date de l'exercice: 0/2023-15/2023 ; Devise: EUR

6146-Assurance responsabilité civile	0,00	-283,75
6148-Autres assurances	0,00	-965,32
61514-Cadeaux à la clientèle	-1 403,10	-1 839,74
61516-Dons courants	0,00	-500,00
61518-Autres achats de services publicitaires	-22 586,67	-291,33
61524-Réceptions et frais de représentation	-28 259,79	-70 908,88
61531-Frais postaux	-317,51	-100,00
61532-Frais de télécommunication	-573,85	-2 299,64
6181-Documentation	-1 039,50	-87,00
6182-Frais de formation, colloques, séminaires, conférences	0,00	-16 013,07
61842-Combustibles liquides (mazout, carburants, etc.)	-45 454,71	-46 393,61
61851-Fournitures administratives et de bureau	-52,30	0,00
61852-Petit équipement	-15 803,51	-4 415,78
61853-Vêtements professionnels	-86 953,23	-32 497,38
61854-Produits d'entretien	-1 093,13	0,00
61858-Autres	-40 337,95	-15 119,16
6186-Frais de surveillance et de gardiennage	-16 156,50	-9 459,16
6187-Cotisations aux associations professionnelles	-5 402,18	-150,00
6188-Autres charges externes diverses	-8 353,00	-12 637,47
61881-FC PN - Frais médicaux	-29 014,20	-12 023,87
618810-Frais europe	-264 659,26	0,00
61882-FC PN - Transfert	-50 912,50	-35 008,75
61883-FC PN - Frais agents	-7 500,00	-19 640,00
61884-FC PN - Buvette	-70 627,76	-41 692,42
61885-FC PN - Flocages équipements	-10 163,89	-4 703,43
61886-FC PN - Entrainement individuel joueur	-7 095,03	-9 590,06
61887-FC PN - Frais arbitres	-6 633,50	-7 998,00
61888-FC PN - Frais FLF	-10 522,80	-11 287,90
61889-Frais events	-8 226,18	0,00
Frais de personnel	**-1 137 412,02**	**-909 402,52**
Salaires et traitements	**-1 081 636,14**	**-863 978,66**
62111-Salaires de base	-396 093,93	-296 987,66
6219-Remboursements sur salaires	7 147,38	2 317,54
62281-FC PN - Indemnités + primes joueurs fanions	-464 156,19	-394 370,89
62282-FC PN - Indemnités + primes staff fanions	-59 133,23	-47 348,34
62283-FC PN - Indemnités + primes joueurs Futsal	-50 904,66	-26 138,36
62284-FC PN - Indemnités Coachs autres fanions	-79 089,26	-68 180,28
62285-FC PN - Indemnités Staff médical	-15 778,00	-7 100,00
62286-FC PN - Indemnités + primes joueuses	-23 628,25	-26 170,67
Charges sociales	**-55 775,88**	**-45 423,86**
autres charges sociales	**-55 775,88**	**-45 423,86**
6232-Autres charges sociales (y inclus maladie, accident, etc.)	-55 775,88	-45 423,86
Corrections de valeur	**-191 815,41**	**0,00**

Liste imprimée avec Gesall.Net Version Ver 2021.09.0043

PF PROFITS ET PERTES - 14/05/2025

Sélection Type de Solde: Ecritures non validées & validées ; Date de l'exercice: 0/2023-15/2023 ; Devise: EUR

sur éléments de l'actif circulant	**-191 815,41**	**0,00**
6351-DCV sur créances résultant de ventes et prestations de services	-191 815,41	0,00
Autres charges d'exploitation	-114 517,13	-1 247,00
6413-Licences informatiques	0,00	-615,00
642-Indemnités, dommages et intérêts	-1 500,00	0,00
6451-Créances résultant de ventes et de prestations de services	-111 025,00	0,00
6466-Taxes sur les véhicules	-347,00	-385,00
6481-Amendes, sanctions et pénalités	-1 645,13	-247,00
Produits provenant de participations	0,00	0,00
Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00
Autres intérêts et autres produits financiers	571,53	0,00
autres intérêts et produits financiers	**571,53**	**0,00**
75521-Intérêts sur comptes bancaires	571,53	0,00
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	0,00	0,00
Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	0,00	0,00
Intérêts et autres charges financières	-0,51	-10 424,33
autres intérêts et charges financières	**-0,51**	**-10 424,33**
65521-Intérêts sur comptes bancaires	-0,51	-10 424,33
Impôts sur le résultat	0,00	0,00
Résultat après impôts sur le résultat	0,00	0,00
Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	-73 873,88	-121 533,02

Liste imprimée avec Gesall.Net Version Ver 2021.09.0043